

Séance du 10 MAI 2024

- 1) Désignation secrétaire de séance
- 2) Modification tarif lots du lotissement
- 3) Questions diverses

**Date de convocation** : le 03/05/2024

**Date d'affichage liste des délibérations** : 14/05/2024

Le 10 mai 2024 à 19h00, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de M. Sébastien DESCREUX, Maire.

**Nombre de présents** : 15 **Nombre de votants** : 18

**Etaient présents** : Mmes, MM. Sébastien DESCREUX, Maire ; Caroline MARCEAU, Marie-Claire GONIN, Julien DENOUEL, Sandrine GUINOT, Jean Michel AGEZ adjoints; Odile GUILLODAT, Monique BERNARD, Maryse COIGNAC, Daniel DENEUX, Roland DUCREUX, Michel MULOT, Véronique VALET, Martine DELOUVIN, Sylvie BAZOT

**Absent excusé** : Florence CIBICK

**Procurations** : Marie-Laure PARMENTIER à Sandrine GUINOT  
Philippe GIRARDIN à Maryse COIGNAC  
François COMTE à Véronique VALET

**Secrétaire de séance** : Véronique VALET

Le compte rendu de la séance précédente a appelé une observation émise par Mme GONIN :  
- Questions diverses : "seul le pont de la Cousée est fermé à la circulation".

L'adoption du compte-rendu est reportée à la prochaine séance du conseil municipal.

## **LOTISSEMENT ROUTE DE CHÂTILLON : RETRAIT DES LOTS INVENDUS**

*Délibération N° 2024-D-022*

Monsieur Le Maire :

**RAPPELLE** que le lotissement Route de Châtillon comportait 29 lots à la commercialisation.

**RAPPELLE** qu'au vu du faible nombre de vente, le Conseil Municipal a décidé par délibération en date du 30/09/2020, de ramener le prix de vente à 5€ le m<sup>2</sup> pour l'ensemble des lots.

**RAPPELLE** que suite au déficit enregistré par le budget annexe du lotissement, la Chambre Régionale des Comptes a exercé un contrôle budgétaire des comptes de la commune.

**RAPPELLE** que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes a exigé de procéder au versement d'une subvention du budget principal au budget lotissement correspondant au "manque à gagner" soit la différence entre le coût de production au m<sup>2</sup> et le prix de vente actuel au m<sup>2</sup> pour chaque lot cédé. La régularisation a été lissée sur 3 exercices et représentait 389 100,39€.

Néanmoins, la subvention doit être versée du budget principal au budget lotissement à chaque vente de lot. En 2023, elle s'élevait à 49 632,00€. En 2024, suite à la vente d'un lot fin 2023, il est prévu le versement d'une subvention d'un montant de 32 976,00€.

**PROPOSE**, au vu de l'impact financier sur le budget principal, de suspendre la vente des 8 lots invendus soit les lots n°3, 6, 7, 8, 9, 10, 15 et 29.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de suspendre la vente des 8 lots invendus soit les lots n°3, 6, 7, 8, 9, 10, 15 et 29.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le maire lève la séance à 19H26

Le secrétaire de séance  
Véronique VALET

Le Maire  
Sébastien DESCREUX